

Syndicat mixte de traitement Et de valorisation des déchets ménagers de la Région Ouest Calvados «Civilité_Courte» «Prénom» «NOM» «Adresse_personnelle» «Code_Postal» «Commune»

«Envoi_par_Courriel»

Affaire suivie par : Stéphane MAZZOLENI

Nos réf. : LF/ADM22_0065 Objet : Convocation

«Civilité»,

Je vous prie de bien vouloir assister en qualité de représentant «Adhérent_Convocation» à la réunion du Comité Syndical qui se déroulera le

Mardi 1^{er} Mars 2022 à 17h30 au siège du SEROC ZAC de Bellefontaine 1 Rue Marcel Fauvel - 14400 BAYEUX

Afin d'assurer le quorum, vous trouverez ci-annexée la liste des suppléants de votre collectivité. En cas d'empêchement, je vous invite à prendre contact avec l'un d'eux pour vous remplacer.

La présente convocation est accompagnée du rapport détaillé des sujets inscrits à l'ordre du jour qui est le suivant :

Dossier n°1: Approbation du compte-rendu du comité syndical du 25 Janvier 2022

Dossier n°2 : Adoption du compte de gestion – Année 2021 Dossier n°3 : Adoption du compte administratif – Année 2021

Dossier n°4 : Affectation du résultat

Dossier n°5: Vote du budget primitif (principal et annexe) – Année 2022

Dossier n°6 : Subvention pour prestation de broyage à domicile

Dossier n°7 : Convention pour le reversement des cartons de déchèterie de Pré-Bocage Intercom

Dossier n°8 : Recrutement de contrats aidés

Dossier n°9 : Création d'un poste de rédacteur territorial

Dossier n°10: Affaires diverses

Afin de limiter les risques de contamination liés à la pandémie de la covid-19, nous vous rappelons que le port du masque est obligatoire dans les endroits clos. De plus, il vous est conseillé d'apporter votre stylo afin de signer la feuille d'émargement. Le SEROC mettra à votre disposition du gel hydroalcoolique.

Je vous remercie de confirmer votre présence par courriel à l'adresse <u>secretariat-direction@seroc14.fr</u> et vous prie d'agréer, «Civilité», l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente,

Syndicat mixte de traitement Christine SALMON Et de valorisation des déchets ménagers

de la Région Ouest Calvados

(SEROC)

1 rue Marcel Fauvel - ZAC de Bellefontaine – 14400 BAYEUX Tél. : 02 31 51 69 60 – Fax : 02 31 51 69 61 – accueil@seroc14.fr – **seroc14.fr**



Syndicat mixte de traitement Et de valorisation des déchets ménagers de la Région Ouest Calvados

Liste des suppléants de votre collectivité «Adhérent»

En cas d'indisponibilité de votre part, merci de prévenir le secrétariat de direction au 02.31.51.69.60 ou par mail <u>secretariat-direction@seroc14.fr</u>



Signature du délégué titulaire :

POUVOIR

Je	soussigné(e),	«Prénom»	«NOM»	(«Adhérent»),	délégué(e)	titulaire,	donne pouvoir à
en	application de l	article L.212	1-20 du Co	ode Général des (Collectivités T	erritoriales	s, de voter en mon
nor	n pour les affa	ires inscrites	à l'ordre	du jour de la sé	ance du Con	nité Syndic	al qui aura lieu le
ma	rdi 1 ^{er} mars 202	22 à 17h30.					
Fai	à		•••••				
Le							



Syndicat mixte de traitement Et de valorisation des déchets ménagers de la Région Ouest Calvados



Comité Syndical

Mardi 1^{er} mars 2022 17h30 Au siège du SEROC

Dossiers inscrits à l'ordre du jour

Sommaire:

Sommaire :	2
Annexes : (à disposition sur l'intranet élus)	
Dossier n°1 : Approbation du compte-rendu du comité syndical du 25 Janvier 2022	3
Dossier n°2 : Adoption du compte de gestion – Année 2021	3
Dossier n°3 : Adoption du compte administratif – Année 2021	3
Dossier n°4 : Affectation du résultat	3
Dossier n°5 : Vote du budget primitif (principal et annexe) – Année 2022	4
Dossier n°6 : Subvention pour prestation de broyage à domicile	
Dossier n°7 : Convention pour le reversement des cartons de déchèterie de Pré-Bocage Intercom	
Dossier n°8 : Recrutement de contrats aidés	5
Dossier n°9 : Création d'un poste de rédacteur territorial	6
Dossier n°10 : Affaires diverses	7

Annexes: (à disposition sur l'intranet élus)

Annexe n°1	Dossier n°3 et 4 : Note de présentation- Compte administratif 2021			
Annexe n°2	Dossier n°5 : Note synthétique - Budget primitif 2022			
Annexe n°3	Dossier n°7 : Convention de reprise des cartons de PBI			

Dossier n°1: Approbation du compte-rendu du comité syndical du 25 Janvier 2022

Exposé des motifs

Madame la Présidente interrogera les délégués sur les éventuelles remarques qu'ils ont à apporter au compte-rendu du comité syndical du 25 Janvier 2022.

Dossier n°2: Adoption du compte de gestion - Année 2021

Exposé des motifs

Madame la Présidente indiquera que le compte de gestion établi par les services du Trésor est conforme au compte administratif du syndicat et qu'il y a identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la Présidente et celle du compte de gestion du Receveur tant pour le budget principal que pour le budget annexe.

014005 SGC BAYEUX



Etat II-2 Exercice 2021

Excédents cumulés

98300 - SYNDMC OM SEROC

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

		RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
Budget	I - Budget principal					0
Principal	Investissement	623 159,04		-181 306,16		441 852,88
Fillicipal	Fonctionnement	6 058 055,98		329 063,42	K	6 387 119,40
	TOTAL I	6 681 215,02		147 757,26		6 828 972,28
	II - Budgets des services à					
Pudgot	caractère administratif		Résultats		Résultats	
Budget Annexe	87200-OM TRAITMT ANC DECHARGE-		cumulés		2021	
Annexe \prec	Investissement	14 772,74	- Cumulos	-14 162,01		610,73
i	Fonctionnement	35 025,46		-3 150,76	K	31 874,70
,	Sous-Total	49 798,20		-17 312,77		32 485,43
	TOTAL II	49 798,20	9	-17 312,77		32 485,43
_	III - Budgets des services à					
	caractère industriel					× 5
	et commercial					
	TOTAL III					0
	TOTAL I + II + III	6 731 013,22		130 444,49		6 861 457,71

Madame la Présidente vous demandera d'en prendre acte.

Dossier n°3 : Adoption du compte administratif – Année 2021

Exposé des motifs

Cf. annexe n° 1: Compte administratif 2021

Madame la Présidente vous demandera d'en délibérer.

Dossier n°4 : Affectation du résultat

Exposé des motifs

Cf. annexe n°1: Compte administratif 2021

Madame la Présidente vous demandera d'en prendre acte.

Dossier n°5: Vote du budget primitif (principal et annexe) – Année 2022

Exposé des motifs

Cf. annexe n°2 : Budget primitif 2022

Madame la Présidente vous demandera d'en délibérer.

Dossier n°6 : Subvention pour prestation de broyage à domicile

Exposé des motifs

Depuis septembre 2020, le SEROC a mis en place un subventionnement pour une prestation de service de broyage des déchets verts à domicile. Il s'agit de sensibiliser les usagers aux solutions alternatives à l'apport de ces derniers en déchèterie.

Le service consiste à permettre le broyage à domicile des déchets verts issus de la taille des haies, des arbustes ou des arbres pour les habitants du territoire du SEROC. Une convention est établie entre le SEROC et les prestataires retenus de manière à fixer les modalités d'exécution du service. Le particulier inscrit dans l'opération s'engage à valoriser le broyat sur place (paillage ou compostage). Le SEROC subventionne à hauteur de 70% la première heure de prestation. L'usager s'acquitte des frais restants.

Depuis la mise en place du service, 51 foyers ont bénéficié de la subvention représentant un coût pour le SEROC de 4 200 €. On estime à environ 3 tonnes la quantité de déchets verts détournés grâce à cette opération.

Lors de la commission animation territoriale du 23 novembre 2021, les élus ont décidé de renouveler l'opération en 2022. L'enveloppe globale attribuée au projet pour 2022 est de 10 000€ HT, inscrite au chapitre 67.

Madame la Présidente vous propose de renouveler l'opération de broyage à domicile conformément à l'avis de la commission et dans la limite d'une enveloppe de 10 000 €.

A cet effet, la Présidente conventionnera avec les structures retenues conformément à sa délégation de signature et ce en vertu de la délibération n°2020-024 du 29 septembre 2020.

Dossier n°7 : Convention pour le reversement des cartons de déchèterie de Pré-Bocage Intercom

Exposé des motifs

Depuis plusieurs années, Pré-Bocage Intercom met à disposition du SEROC 50% de ses cartons de déchèterie (sorte 1.05). Le SEROC reçoit les recettes induites par la reprise de ces cartons, et reverse chaque année les sommes perçues (N-1) à l'adhérent.

Les cartons qui passent sur le contrat de reprise du SEROC, profitent des conditions de reprise de la filière carton (REVIPAC) et d'un soutien supplémentaire dans le cadre du contrat avec CITEO et ainsi participent à la performance générale du Syndicat.

Madame la Présidente informe, que les prestataires du SEROC (REVIPAC et CITEO) sont en capacité de reprendre 100% des cartons de déchèterie du territoire (sous condition de conditionnement).

Une convention entre le SEROC et Pré-Bocage Intercom (PBI) a été établie afin de régulariser les modalités de reprise et de reversement (*Cf. annexe n°3*). Cette dernière a été établie pour les années 2019, 2020 et 2021.

Les reversements déjà effectués étaient de 6 211.01 € HT pour l'année 2019 et 10 846.94 € HT pour l'année 2020.

Cependant, sur l'année 2021, la conjoncture favorable du marché de reprise des cartons a permis de dégager des recettes plus importantes. La somme à reverser à PBI est de 28 619.35 € HT.

Par conséquent, le montant global des dépenses issues de cette convention dépasse les 30 000 € HT, plafond autorisé pour la délégation de la Présidente en vertu de la délibération n°2020-024 du 29 septembre 2020.

Madame la Présidente vous demandera de l'autoriser à signer une nouvelle convention pour les années 2021 et 2022 afin de préciser les conditions de reprise et de reversement des sommes perçues par le SEROC, au titre du recyclage des cartons de Pré-Bocage Intercom collectés en déchèterie (sorte 1.05).

Dossier n°8 : Recrutement de contrats aidés

Exposé des motifs

Madame la Présidente expose que depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formationaccompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat accordée aux employeurs, exprimé en pourcentage du SMIC brut et définie par décision du Préfet de Région.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, un Contrat Unique d'Insertion (CUI) — Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) pourrait être recruté au sein du SEROC, pour exercer les fonctions de gardien de déchèterie à raison de 35 heures par semaine. Sa rémunération devra être au minimum égale au SMIC.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois renouvelable dans la limite de 24 mois.

Madame la Présidente vous proposera d'en délibérer.

Dossier n°9 : Création d'un poste de rédacteur territorial

Exposé des motifs

Madame la Présidente expose qu'il est nécessaire de renforcer le service administratif et financier. Dans un contexte d'augmentation continue des dépenses de traitement des déchets, la maîtrise de la situation financière du syndicat devient un enjeu de plus en plus important. La réalisation des matrices des coûts, amorcée en 2021 est essentielle pour déterminer des axes d'optimisation.

La délicate gestion des provisions et des excédents est rendue nécessaire afin d'éviter une augmentation brutale des contributions des adhérents tout en respectant les principes d'équilibre budgétaire.

De plus, la Trésorerie Principale devenue Service de Gestion Comptable exerce un contrôle de la qualité comptable de plus en plus accru et a délégué certaines tâches aux collectivités (gestion des régies, recouvrement...) alors que la mise en place des Conseillers aux Décideurs Locaux n'est pas encore effective. De nouvelles consignes plus rigoureuses sont mises en place notamment dans le contrôle des dépenses des marchés publics.

Par ailleurs, la nomenclature comptable M14 sera supprimée et remplacée par la M57 au plus tard pour 2024 avec la création du compte financier unique.

Enfin, il est prévu en 2022 le lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour la nouvelle déchèterie, les travaux d'aménagement du parc et l'avancement du projet de construction d'une unité de transfert.

Ces changements et projets nécessitent davantage de temps et d'expertise.

Ainsi, il conviendrait de recruter un(e) chargé(e) de mission pour le suivi budgétaire et le contrôle de gestion afin de seconder dans ses missions la Directrice adjointe, responsable du service administratif et financier.

L'agent serait chargé notamment de :

- Réaliser des analyses et des projections financières ;
- Suivre les investissements ;
- Assurer un contrôle de gestion ;
- Développer des outils de suivi de l'activité des services ;
- Assister la Directrice adjointe dans l'élaboration budgétaire (Débat d'Orientations Budgétaires, Budget Primitif, Compte Administratif, Décisions modificatives...) et l'analyse en cours sur l'optimisation du mode de calcul des contributions ;
- Assister la Directrice adjointe dans le contrôle juridique et financier de la délégation de service public et anticiper son éventuel renouvellement.

Cet agent, titulaire ou contractuel selon l'opportunité des candidats serait recruté sur le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux et pourrait bénéficier du régime indemnitaire prévu par délibération.

Le tableau des effectifs doit donc être modifié comme suit :

Grade	Catégorie	Effectif précédent	Mouvement	Nouvel effectif	TC	TNC
Rédacteur territorial	В	2	+1	3	3	0

Madame la Présidente vous proposera d'en délibérer.

Dossier n°10 : Affaires diverses